



--

Termes des références pour le recrutement d'un cabinet chargé d'assister le Secrétariat Exécutif de l'Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma pour le recrutement du personnel de l'Unité de Gestion du Projet communautaire de relèvement et de stabilisation au Sahel

Août 2021

I. CONTEXTE

L'Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma (ALG) est un organisme intergouvernemental créé le 03 décembre 1970 par trois pays que sont le Burkina Faso, le Mali et le Niger et régi successivement par un Protocole d'Accord révisé le 20 décembre 2000, puis par un traité révisé le 24 janvier 2017 actuellement en vigueur. Elle a pour mission (i) de contribuer au développement des économies des pays membres par la mise en valeur des ressources minières, énergétiques, hydrauliques, agricoles, pastorales et piscicoles et la construction en commun d'infrastructures de développement, (ii) élaborer et mettre en œuvre une stratégie appropriée qui réponde aux défis sécuritaires dans les Etats membres. Son action s'inscrit dans trois axes majeurs que sont la réduction de la pauvreté, le développement durable et le renforcement de la sécurité.

Les trois (3) Etats membres de l'ALG, tous sahéliens figurent parmi les États les plus fragiles et les plus pauvres du monde, et appartiennent tous à la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA) définie par les Nations Unies. Ils sont caractérisés par d'immenses handicaps structurels, des économies particulièrement vulnérables, des niveaux de capital humain et de revenu par habitant relativement faibles.

La région du Liptako-Gourma fait partie de cet ensemble et est confrontée depuis 2012 à une combinaison de défis multidimensionnels, notamment la détérioration de la situation sécuritaire, des vulnérabilités structurelles économiques et sociales, ainsi que les risques liés au changement du climat. Ces défis ont entraîné d'immenses besoins humanitaires ainsi que de nombreux déplacés. On estime que dans la région du Liptako-Gourma, près de 2,1 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire sévère.

L'Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma a bénéficié de la Banque mondiale un appui pour la mise œuvre de la Sous composante 3a " Renforcement de la collaboration régionale pour le relèvement et la stabilisation" d'un Projet communautaire de relance et de stabilisation au Sahel. L'Objectif de développement du Projet est de soutenir les efforts des gouvernements des Etats membres du Liptako-Gourma pour faire face aux défis ci-avant évoqués. Le Projet communautaire de relance et de stabilisation au Sahel vise à participer au relèvement des communautés cibles dans la région du Liptako-Gourma - il s'agit de la zone des trois frontières du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Cet objectif sera atteint grâce à une approche régionale soutenant (i) les services et les infrastructures socio-économiques intégrés, (ii) les moyens de subsistance et de développement territorial, et (iii) les données régionales et la coordination.

La composante 3 du projet qui concerne la mise en place d'une plateforme de collaboration régionale fournira aux parties prenantes régionales, nationales et locales des informations exactes, actualisées et largement partagées sur les facteurs de fragilité et de conflit les plus sévères, ainsi que les opportunités favorisant le développement et la stabilité grâce à la coopération transfrontalière. Cette composante vise en particulier à :

- Faciliter l'accès à l'information et aux données de haute qualité pour mieux comprendre les dynamiques nationales et régionales complexes et les investissements existants ;

- Soutenir une analyse fondée sur des données probantes pour le développement de la politique et de la programmation régionales/transfrontalières à travers les Productions de connaissances ;
- Renforcer la coopération régionale entre les pays frontaliers et entre les partenaires en fournissant des bases solides et neutres pour la discussion, la coordination et la planification par le biais du dialogue.

Sous la coordination de l'ALG, les principales fonctions de la plateforme seront d'assurer la collecte régulière et fiable de données, la création et la diffusion de connaissances. L'ALG et les parties nationales seront responsables de la mise en œuvre des activités liées à la plateforme.

D'un coût de 2,5 millions de dollars américains, la composante 3 a du Projet est placée sous la tutelle de l'ALG sera mis en mise en œuvre sur cinq années.

Les Conditions d'Entrée en Vigueur sont entre autres la mise en place d'une Unité de Gestion du Projet dont le certains membres du personnel doivent être recrutés avec l'appui d'un Cabinet.

Les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un Cabinet chargé d'assister le Secrétaire Exécutif de l'ALG dans le recrutement du personnel de l'Unité de Gestion du Projet communautaire de relèvement et de stabilisation au Sahel dont la date d'entrée en vigueur est de cent vingt (120) jours après la signature le 29 juillet 2021 de l'Accord de financement.

II. OBJECTIFS

L'objectif global de la mission est d'assister le Secrétariat Exécutif de l'ALG pour recruter des candidats qualifiés répondant aux critères exigés par les TDR tout en respectant les principes d'indépendance, d'intégrité et de confidentialité du processus de recrutement/évaluation.

De manière spécifique, il s'agit d'assister le Secrétariat Exécutif pour le recrutement :

- d'un (e) expert en passation des marchés ;
- d'un (e) comptable ;
- d'un (e) coordonnateur (trice) adjoint(e) en gestion des connaissances ;
-

III. TACHES DU CABINET

Les tâches du cabinet sont :

- Préparation et publication par voie de presse de l'avis d'appel à candidature ;
- Réception par le cabinet sélectionné des dossiers de candidature obtenus ;
- Constitution de la liste (liste initiale) par poste à partir des réponses reçues, après élimination de toutes les candidatures non éligibles ou sans intérêt pour les différents postes ;

- Constitution d'une liste restreinte de six candidats à partir d'une évaluation des CV des candidats de la liste initiale, sur la base de critères préétablis spécifiquement pour chacun des postes, d'une pondération préétablie des critères, et d'un score minimum à atteindre ;
- Faire un test de sélection (écrit et/ou oral) des candidats sur la base de la liste restreinte ;
- Proposition d'une liste de trois candidats classés par ordre de mérite à soumettre à l'ALG qui devra faire le choix à soumettre à l'avis de non-objection du bailleur

IV. METHODOLOGIE

Le Consultant proposera sa propre méthodologie en se basant aux présents termes de référence. Toutefois, le Cabinet tiendra compte des grandes lignes suivantes dans sa méthodologie :

- Présélection des candidats conformément aux critères de base ;
- Evaluation détaillé des CV des candidats présélectionnés et classement par ordre de mérite des 3 meilleurs candidats pour chaque poste ;
- Test de personnalité ;
- Entretien individuel des candidats.

V. PRODUITS LIVRABLES

Le Cabinet soumettra à chaque étape un Rapport d'Evaluation des candidats :

- rapport de présélection, incluant entre autres les CV avec les références, les lettres de motivations
- rapport d'évaluation détaillée sur chaque candidat présélectionné (résultats des évaluations des qualifications, des tests de personnalité, des entretiens) incluant entre autres les CV avec les références, les lettres de motivations, les vérifications des références des candidats présélectionnés.
- rapport final incluant les recommandations concernant les trois (3) meilleurs candidats par poste.

VI. MODALITES D'EXECUTION ET DUREE DE LA MISSION

Tous les membres de l'équipe du Cabinet sont astreints aux obligations d'information de tout conflit d'intérêt dans le cadre du recrutement.

Un avis de recrutement sera lancé par le Secrétariat Exécutif de l'ALG sur son site Web ainsi que par le cabinet dans les journaux d'annonce légale.

Le Cabinet procédera au processus d'évaluation tel que défini dans la description des tâches ci-dessus au point **III. TACHES DU CABINET** et soumettra les résultats au Secrétariat Exécutif de l'ALG à chaque étape. Le rapport final de sélection avec un classement par ordre de mérite (croissant), sera soumis aux fins de la sélection finale au Secrétariat Exécutif de l'ALG qui mettra en place un Comité ad hoc.

VII PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant doit être un cabinet de recrutement disposant d'une expérience avérée d'au moins dix (10) ans en matière de recrutement d'une manière générale en particulier de recrutement de coordonnateurs/coordonnateurs adjoints et d'experts des projets et programmes financés par les Bailleurs de fonds

Pour ce processus de recrutement, le Cabinet doit proposer du personnel clé suivant :

- (i) Un/e Chef de mission, Expert en management en ressources humaines, titulaire au moins d'un Bac+5 en Sciences sociales ou équivalent. Il doit disposer au moins :
- de quinze (15) ans d'expériences professionnelles dont dix (10) ans d'expériences confirmées de recrutement de cadres supérieur
 - avoir effectué dix (10) missions similaires en tant que Chef de mission ou Expert au cours des cinq (05) dernières années.

La connaissance du chef de mission sur les principes d'intervention des partenaires techniques et financiers, notamment la Banque Mondiale serait un atout.

- (ii) Un (e) expert (e) en passation des marchés, titulaire au moins d'un Bac+5 en ingénierie, acquisition, droit, gestion, finance, économie, marché, commerce ou domaine connexe. Il doit :
- justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle pertinente en passation des marchés dont au moins cinq (05) dans le domaine de la passation des marchés en qualité d'expert en passation des marchés pour des projets financés par la Banque mondiale ou les partenaires multilatéraux ;
 - avoir effectué au moins cinq (05) missions similaires en ayant participé à des recrutements d'experts en passation des marchés au cours des cinq (05) dernières années.

Il doit avoir une bonne connaissance des principes d'intervention des partenaires techniques et financiers, notamment la Banque Mondiale.

- iii) Un (e) expert (e) en comptabilité, titulaire au moins d'un Bac +5 en comptabilité. Il doit :

- justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle en tant qu'expert-comptable, comptable, financier ;
- avoir effectué au moins cinq (05) missions similaires en ayant participé à des recrutements de comptable de projets financiers par les partenaires en développement dont la Banque mondiale au cours des cinq (05) dernières années.

VIII. MODALITE DE SELECTION

Le consultant sera sélectionné conformément aux procédures de Sélection des Consultants individuels définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la Banque mondiale, version juillet 2016, révisé en novembre 2017 et en août 2018. **En tenant compte de la date d'entrée en vigueur qui est cent vingt (120) jours après la date de signature le 29 juillet 2021 de l'Accord de financement l'urgence et la nécessité de respect de ce délai imparti, la haute qualité du consultant dans le domaine de la passation des marchés que cela requiert, le consultant sera sélectionné par la méthode de qualification de consultant.**

IX. FINANCEMENT

Le financement de la mission est assuré par la Banque mondiale à travers les ressources du Projet communautaire de relèvement et de stabilisation au Sahel